

Artiste tatoueur - Hygiène et salubrité

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 2101062F — Mise à jour : 6 mars 2026

Organisme responsable : **Breizh Tattoo Academy**

Contenu

Objectifs

Le programme complet inclus le cours d'hygiène et salubrité nécessaire à la pratique du métier de tatoueur, perceur ou technicienne en dermo-pigmentation. Le cours est découpé en deux fois deux jours par mois en présentiel, des travaux sont ensuite à faire à la maison et à renvoyer aux professeurs par e-mail.

Le cours HYGIÈNE ET SALUBRITÉ est inclus dans cette formation. Il se donne sur 3 jours (21h), conformément à l'arrêté du 12/12/2008 pris pour l'application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique.

Programme

Programme Artiste Tatoueur

Module 1 : Le matériel, le montage de sa station de travail Module 2 : Utilisation et application du stencil. Méthodologie des réglages (traçage). Pratique des traçages sur peau d'entraînement.

Module 3 : Histoire du tatouage et description des différents styles de tatouages. Module 4 : Approche psychologique du client (écoute, compréhension et conseil) Module 5 : Apprentissage des réglages des machines pour les ombrages. Module 6 : Séance de tatouage sur modèle. Module 7 : Séance de tatouage sur modèle. Mise en application des Modules 1, 2, 3 et 4. Module 8 : Séance de tatouage sur modèle : Réalisation d'un tatouage en couleurs. Module 9 : Séance de tatouage sur modèle : Réalisation d'un tatouage en noir, couleur et ombrage. Module 10 : TATTOO MANAGER, comment créer et gérer son studio de tatouage.

Gérer la communication et les réseaux sociaux. Module 11 : Diplôme Prévention et Secours Civiques de niveau 1. A l'issue de la formation vous serez capable : d'intervenir en toute sécurité pour éviter le sur-accident De savoir reconnaître une détresse vitale évidente. De transmettre une alerte aux services de secours. D'éviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés. Module 12 : 3 mois Insertion en milieu professionnel. Le Stagiaire devra trouver son entreprise d'accueil. MODULE DE FORMATION THÉORIQUE HYGIENE L'enseignement du module théorique comprend les sept unités suivantes : Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage. Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment cicatrisation. Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique : - flores microbiennes ; précautions universelles concernant les règles d'hygiène ; d'hygiène des mains ; antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation. Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment : - agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage ; - mécanismes de l'infection ; - facteurs de risques ; - modes de transmission ; - précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte. Unité 5 : Stérilisation et désinfection : - désinfection du matériel réutilisable thermosensible ; - stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ; - traçabilité des procédures et des dispositifs. Unité 6 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales. Unité 7 : Élimination des déchets. Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection).

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Niveau de sortie

Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
1944516	Présentiel	Lamballe-Armor	07/09/2025	29/05/2026
2127405	Présentiel	Lamballe-Armor	04/01/2026	28/09/2026

Source : GREF Bretagne #2101062F